

14 Dette des administrations publiques

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élevé à 2 315,3 milliards d'euros fin 2018 après 2 258,7 milliards un an plus tôt. Elle atteint 98,4 % du PIB en 2018 comme à la fin de 2017.

La contribution à la dette publique de l'État s'établit à 1 842,4 milliards d'euros, en hausse de 73,5 milliards. Cette variation est supérieure à son besoin de financement (- 69,9 milliards) du fait notamment d'une hausse de la trésorerie et malgré un montant élevé de primes à l'émission. Cette évolution résulte principalement des émissions nettes de titres à long terme (+ 84,7 milliards) et, dans une moindre mesure, des dépôts des correspondants au Trésor (+ 2,6 milliards). En revanche, l'encours de titres à court terme diminue de 13,6 milliards d'euros.

La contribution à la dette des organismes divers d'administration centrale (Odac) augmente légèrement de 0,3 milliard d'euros en 2018, et s'établit à 63,3 milliards d'euros. La dette de SNCF Réseau augmente de 2,2 milliards d'euros. Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) accroît son endettement de 0,2 milliard d'euros tout comme les Universités. *A contrario*, la Caisse nationale des autoroutes (CNA) et l'Agence de financement des infrastructures de transport en France (AFITF) diminuent leur endettement respectivement de 2,1 milliards d'euros et de 0,3 milliard d'euros.

La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 205,6 milliards d'euros à la fin 2018, soit une hausse de 4,4 milliards par rapport à 2017. Les organismes divers d'administration locale augmentent leur endettement à hauteur de 3,3 milliards d'euros, notamment la Société du Grand Paris (+ 2,9 milliards). De même, les régions accroissent leur endettement de 0,6 milliard d'euros, ainsi que les communes et les syndicats des collectivités locales à hauteur de 0,5 milliard chacun. En revanche, les départements diminuent leur endettement de 0,5 milliard d'euros.

Définitions

Dette publique au sens de Maastricht : elle est cohérente avec les comptes nationaux financiers, mais elle diffère du total du passif des administrations publiques car elle exclut certains instruments de la dette, essentiellement les crédits commerciaux et autres délais de paiement. Elle est consolidée : les dettes dont le créancier appartient au champ des administrations publiques sont exclues. Enfin, elle est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement effective et non à la valeur de marché comme cela se fait dans les comptes nationaux.

Dette nette : elle est égale à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, crédits et titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques des autres secteurs.

Pour en savoir plus

- « Les comptes des administrations publiques en 2018 : le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 % du PIB », *Insee Première* n° 1753, mai 2019.

Enfin, la contribution à la dette publique des administrations de sécurité sociale (Asso) diminue de 21,6 milliards d'euros pour s'établir à 204,0 milliards fin 2018. La Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) diminuent leur endettement respectivement de 17,9 milliards et de 5,3 milliards. En revanche, l'Unédic s'endette à hauteur de 1,8 milliard d'euros.

Fin 2018, la **dette nette** des administrations publiques s'élevé à 2 106,5 milliards d'euros, soit 89,5 % du PIB. Sa progression (+ 53,0 milliards d'euros) est plus faible que celle de la dette brute (+ 56,6 milliards d'euros). L'écart entre les variations des dettes brute et nette résulte pour l'essentiel de l'accroissement sensible de la trésorerie de l'État (+ 8,5 milliards d'euros). *A contrario*, les actifs des Odac diminuent de 3,3 milliards d'euros, en lien notamment avec le repli des dépôts à vue (- 0,9 milliard d'euros) et la baisse de la trésorerie de SNCF Réseau (- 0,6 milliard). Les administrations de sécurité sociale réduisent également leurs actifs (- 2,7 milliards d'euros) essentiellement du fait de la cession de titres de créances négociables (- 2,8 milliards).

Entre 1995 et 2007, la dette publique au sens de Maastricht est passée de 56,1 % du PIB à 64,5 %, soit un rythme annuel moyen de hausse de 0,6 point de PIB. À la suite de la crise financière de 2008, la dette rapportée au PIB augmente de 18,5 points en deux ans et atteint 83,0 % fin 2009. Depuis, elle n'a cessé de croître jusqu'en 2017, à un rythme annuel moyen de 1,9 point de PIB. En 2018, la dette rapportée au PIB s'établit à 98,4 %. Elle n'augmente plus pour la première fois depuis 2007.

Dans l'ensemble de l'Union européenne à 28, la dette des administrations publiques atteint 80,0 % du PIB, en baisse de 1,7 point par rapport à fin 2017. Pour la zone euro à 19, la dette publique au sens de Maastricht s'élevé à 85,1 % du PIB, en baisse de 2,0 points. ■

Dette des administrations publiques **14**

1. Dette publique au sens de Maastricht et dette publique nette

en milliards d'euros

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2018	
	Dette publique brute ¹	Dette publique nette ¹	Dette publique brute ¹	Dette publique nette ¹	Dette publique brute ¹	Dette publique nette ¹
État	1 702,9	1 613,8	1 768,9	1 669,2	1 842,4	1 733,4
Organismes divers d'administration centrale	60,5	43,1	62,9	46,9	63,3	50,5
Administrations locales	200,1	188,0	201,2	189,1	205,6	193,1
Administrations de sécurité sociale	225,0	147,8	225,6	148,3	204,0	129,5
Ensemble des administrations publiques	2 188,5	1 992,7	2 258,7	2 053,5	2 315,3	2 106,5
En % du PIB	98,0	89,2	98,4	89,5	98,4	89,5

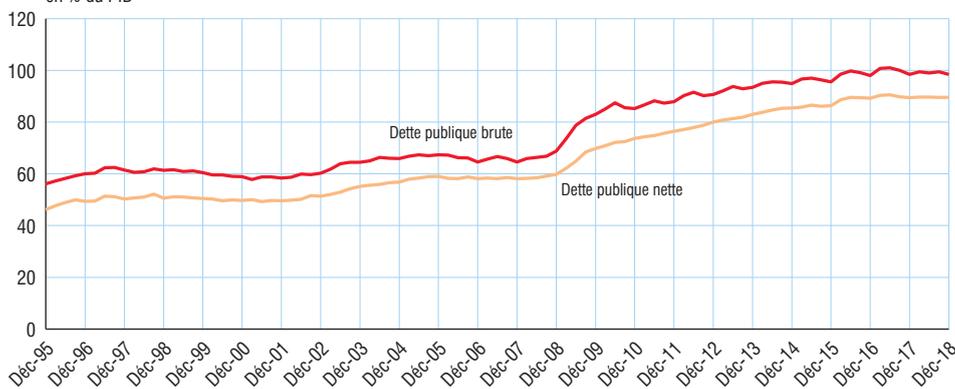
1. Voir définitions.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Dette publique brute et dette publique nette

en % du PIB



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Dette publique au sens de Maastricht au sein des pays de l'Union européenne

en % du PIB

	2015	2016	2017	2018
Allemagne	71,6	68,5	64,5	60,9
Autriche	84,7	83,0	78,2	73,8
Belgique	106,4	106,1	103,4	102,0
Danemark	39,8	37,2	35,5	34,1
Espagne	99,3	99,0	98,1	97,1
Finlande	63,4	63,0	61,3	58,9
France¹	95,6	98,0	98,4	98,4
Grèce	175,9	178,5	176,2	181,1
Irlande	76,8	73,5	68,5	64,8
Italie	131,6	131,4	131,4	132,2
Luxembourg	22,2	20,7	23,0	21,4
Pays-Bas	64,6	61,9	57,0	52,4
Pologne	51,3	54,2	50,6	48,9
Portugal	128,8	129,2	124,8	121,5
Royaume-Uni	87,9	87,9	87,1	86,8
Suède	44,2	42,4	40,8	38,8
Union européenne à 28	84,6	83,4	81,7	80,0
Zone euro à 19	90,1	89,2	87,1	85,1

1. Données publiées par l'Insee le 30 mai 2019.

Source : Eurostat, données notifiées à la Commission européenne le 26 mars 2019.